



demenagement en outre mers

Par **aye**, le **09/08/2010** à **17:09**

Bonjour, je suis maman d'un petit garçon de 3 ans, je suis séparée du papa depuis 2 ans maintenant. Nous n'avons jamais entamés de procédure au JAF car nous nous arrangions pour les visites puisque que nous vivions dans la même ville. Depuis peu son père a déménagé à 350 km de chez nous et moi je souhaiterai déménager avec mon fils à l'île de la réunion. Je ne sais pas quoi faire quel son mes droits??? Et que dois je faire afin d'être sécurisée par rapport à ce projet de partir m'installer dans les Dom-Tom.

Par **Domil**, le **11/08/2010** à **23:22**

De fait, vous avez la résidence exclusive de l'enfant car c'est chez vous qu'il a sa résidence habituelle.

Vous avez le droit de déménager sans l'avertir, sans lui demander son avis (puisque'il n'y a aucune ordonnance judiciaire) mais vous devez veiller, dans le mois qui suit votre déménagement à lui communiquer l'adresse de l'enfant (par LRAR)